



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

dépendance

Question écrite n° 30510

Texte de la question

Mme Christine Boutin appelle l'attention de M. le secrétaire d'Etat à la santé et à l'action sociale sur les conséquences de la création de la prestation spécifique dépendance, qui entraîne la disparition des unités de soins de longue durée dans le champ sanitaire. Seront par conséquent absentes du nouveau dispositif les personnes handicapées de moins de soixante ans et les personnes âgées polypathologiques, actuellement hébergées dans ces unités de soins longue durée et qui ne trouveront par leur place dans les établissements d'hébergement pour personnes âgées relevant du champ médico-social. Cela concerne près de 21 000 personnes, soit près de 30 % des personnes soignées actuellement dans les 71 000 lits d'unité de soins de longue durée. C'est pourquoi elle lui demande de donner des précisions sur les intentions du Gouvernement à ce sujet et sur les moyens d'action envisagés afin de répondre aux besoins de ces personnes.

Données clés

Auteur : [Mme Christine Boutin](#)

Circonscription : Yvelines (10^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 30510

Rubrique : Personnes âgées

Ministère interrogé : santé et action sociale

Ministère attributaire : santé, famille et personnes handicapées

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 mai 1999, page 3083